

REPUBLIQUE DU BENIN
 -----&&-----
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 -----&&-----

DECRET N° 2012-372 DU 29 octobre 2012
 Portant Rectificatif au Décret N° 2012-056 du 25
 mars 2012 portant Nominations et/ou Promotion à
 titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre du
 Mérite du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 CHEF DE L'ETAT
 CHEF DU GOUVERNEMENT
 GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 - 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la Loi 94 - 029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi N°87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le Décret N°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2005 - 473 du 04 août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°88 - 337 du 29 août 1988 et N°99 - 243 du 14 mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°509/MDN/DC/SG/SP-C en date du 20 mai 2011 adressé à la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin par le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Vu le compte-rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 26 avril au 09 juin 2011 ;
- Vu la séance de travail du 10 juin 2011 avec le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Vu La lettre en date du 07 mai 2012 adressée à la Grande Chancelière par le requérant.

DECRETE




Article 1er : Le Décret N° 2012-056 du 25 mars 2012 portant nominations et/ou promotions à titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin est rectifié comme suit :

Article 2 : Est promu à titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception, l'Adjudant-chef BOUKO BIO Imorou des Forces Terrestres.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou le, 29 octobre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin

Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 1